



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



05185803

TRIBUNAL COMMERCE
CHAMBRE 301-EP

13-12-2005

Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/12/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : D F PLASTIQUE

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : 6181 Gouy-Lez-Pieton, rue de Seneffe 72

N° d'entreprise : 0861555384

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS

Au terme d'un procès-verbal reçu par Nous Maître ALAIN BEYENS, Notaire à Sambreville, le deux novembre deux mille cinq,

Il résulte que l'associé unique a décidé d'augmenter le capital à concurrence de dix-sept mille euros (17.000 €), pour le porter de dix-huit six cent euros (18.600,-) à trente-cinq mille six cent euros (35.600 €) réalisée par souscription en numéraire à concurrence de dix-sept mille euros (17.000 €), sans création de parts sociales.

Le montant de l'augmentation du capital de dix-sept mille euros (17.000 €), est totalement libéré par un versement en espèces effectué auprès de la CBC Banque.

Deuxième Résolution : MODIFICATION DES STATUTS.

L'associé unique décide de modifier le texte de l'article six des statuts pour le mettre en concordance avec la situation nouvelle du capital, et de le remplacer par le texte suivant :

Article 6 - Capital

Le capital social est fixé à trente-cinq mille six cent euros (35.600 €) représenté par cent quatre-vingt-six parts (186) sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/ cent quatre-vingt-sixièmes du capital.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, DEPOSE EN MEME TEMPS UNE EXPEDITION DE L'ACTE.